

Rapport d'évaluation

Évaluation des programmes
de Techniques d'éducation
en services de garde (322.03) et (900.94)
conduisant au diplôme
d'études collégiales (DEC)
conduisant à une attestation
d'études collégiales (AEC)
au Collège de l'Outaouais

Novembre 1995

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'évaluation des programmes conduisant au diplôme d'enseignement collégial (DEC) et à l'attestation d'études collégiales (AEC) en *Techniques d'éducation en services de garde* au Collège de l'Outaouais s'inscrit dans l'opération d'évaluation de ces programmes menée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial dans l'ensemble du réseau collégial du Québec.

La Commission a réalisé cette évaluation selon les modalités exposées dans son guide spécifique d'évaluation de ces programmes¹. Un comité de spécialistes présidé par l'un des commissaires a analysé les rapports d'auto-évaluation préparés par le Cégep et effectué une visite au Collège les 18 et 19 avril 1995². Cette visite a permis de compléter l'information contenue dans les rapports d'auto-évaluation par des échanges avec la direction du Collège, les comités du Collège ayant réalisé l'auto-évaluation des deux programmes, les professeurs et des professionnels rattachés à ces programmes ainsi qu'avec des élèves et des diplômées³. La Commission remercie le Cégep de sa collaboration.

Le présent rapport contient une brève présentation des principales caractéristiques des deux programmes et présente le résultat de l'évaluation de chacun d'eux par la Commission en fonction des six critères retenus : la pertinence du programme, la cohérence du programme, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement, l'adéquation des ressources humaines et matérielles, l'efficacité du programme et, enfin, la qualité de la gestion du programme. La conclusion résume les principales forces et faiblesses des deux programmes.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études. Les programmes de Techniques d'éducation en services de garde*, Québec, août 1994, 48 p.
 2. Faisaient partie de ce comité : Louise Chené, commissaire, présidente du comité, Françoise Julien, professeure, Cégep de Sainte-Foy, Marie Lacoursière, conseillère pédagogique, Cégep du Vieux Montréal, Bengt Lindfelt, agent de recherche à la Commission, secrétaire du comité.
 3. Comme il s'agit d'un effectif presque exclusivement féminin, la forme féminine est utilisée tout au long du texte.

Évaluation du programme conduisant au DEC

Description du programme

La mise en oeuvre du programme de DEC en *Techniques d'éducation en services de garde* (TESG) au Collège de l'Outaouais date de 1985. Elle s'inscrit dans la mission que le Collège s'est donnée d'offrir des formations répondant aux besoins diversifiés de cette région où il est le seul à donner l'enseignement collégial en français. Le Collège s'efforce ainsi de soutenir le développement des services de garde de la région, tout en assurant l'accessibilité à des études collégiales. Le Cégep accueille un peu plus de 4 000 étudiants dans ses programmes de DEC.

Le programme se donne au Campus Félix-Leclerc de Gatineau, l'un des trois campus du Cégep. Depuis 1989, le nombre de nouvelles inscriptions en première année a varié entre 26 et 38. En 1993-1994, il était de 37 et au total 80 étudiantes étaient inscrites au programme.

Le département de TESG comptait neuf enseignants en 1993-1994; six d'entre eux étaient des professeurs à temps plein, trois à temps partiel. Une technicienne est affectée au programme.

Résultats de l'évaluation

La Commission considère que la mise en oeuvre par le Collège de l'Outaouais du programme conduisant au diplôme d'études collégiales en TESG pose des problèmes auxquels le Cégep doit rapidement trouver des solutions. Ces problèmes touchent particulièrement la cohérence du programme et sa gestion pédagogique et administrative. Dans plusieurs cas, ces problèmes ont leur origine dans le passé et sont en voie d'être surmontés. Le Cégep peut d'ailleurs compter sur des ressources humaines et matérielles de bonne qualité pour assurer la relance nécessaire. La visite de la Commission a permis de mieux comprendre la situation du programme, le caractère laconique du rapport ne permettant pas toujours d'y voir clair.

Pour chacun des critères retenus lors de l'évaluation de ce programme, la Commission expose ses principales constatations, souligne les points forts du programme et formule, le cas échéant, des recommandations, des suggestions et des commentaires susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de sa mise en oeuvre.

La pertinence du programme

Le premier critère d'évaluation vise à s'assurer que les objectifs et le contenu du programme sont en accord avec les attentes et les besoins des différents secteurs de garde.

La visite du Collège a permis de confirmer que les membres du département entretiennent des contacts nombreux avec les milieux de garde, notamment par l'intermédiaire des stages, mais également à l'occasion des visites effectuées à l'intérieur du cours *L'enfant en milieu de garde*, des séances d'observation auxquelles des éducatrices sont invitées avec leur groupe d'enfants, et, enfin, des remarques recueillies lors de consultations de la médiathèque du Collège, qui est accessible aux milieux de garde. La facilité de trouver des milieux de stage variés et en nombre suffisant témoigne de la qualité de ces contacts. De fait, les bonnes relations entre les membres du département et les milieux de stage constituent l'un des atouts du programme. Les élèves rencontrées sont généralement satisfaites du programme et tout particulièrement de leurs stages. La satisfaction semble particulièrement élevée chez les diplômées en emploi.

Cependant, comme le souligne d'ailleurs le rapport d'auto-évaluation, la collecte d'information sur les besoins de formation dans les divers milieux de garde n'est pas systématique. Certains besoins particuliers sont mentionnés dans le rapport, d'autres ont été évoqués lors de la visite, mais cette information n'a pas fait l'objet d'une analyse plus rigoureuse. Il en va de même des données sur le placement des diplômées et sur leur satisfaction à l'égard de la formation. Le Collège se trouve dès lors limité dans sa capacité de bien cerner les besoins, de prévoir les nouveaux et d'ajuster la formation en conséquence.

C'est pourquoi la Commission *suggère* au Collège de l'Outaouais de développer des mécanismes plus rigoureux d'identification des besoins de formation auprès des milieux de garde, des élèves et des diplômées.

La Commission note que, en l'absence de renseignements plus précis sur les besoins de formation, le département de TESG s'interroge sur la pertinence du quatrième objectif du programme qui est d'«outiller l'élève pour participer activement à l'organisation et à la gestion des services de garde». Le département a tendance à considérer que ce sont là des tâches auxquelles les diplômées sont rarement confrontées, du moins durant les premières années de travail, et que, par ailleurs, les tâches de gestion demandent une formation plus spécialisée que celle qu'on peut donner dans le cadre du programme.

La cohérence du programme

La cohérence du programme est examinée sous l'angle de trois sous-critères : le caractère intégré du programme; les séquences d'activités d'apprentissage; la charge de travail des élèves.

Le Collège considère que les objectifs et le contenu des cours déterminés dans les *Cahiers de l'enseignement collégial* ne permettent pas d'atteindre tous les objectifs du programme; il affirme cependant ne pas avoir réalisé les adaptations qui auraient été souhaitables à cet effet. Ainsi, le cours *Implantation d'un service de garde* a été maintenu comme cours au choix de l'établissement même si le rapport exprime des doutes sur l'opportunité de l'inclure dans la formation.

Il appert que ce sont les stages qui ont constitué le principal élément de cohérence : on a voulu en faire la trame du programme. En témoignent la répartition sur deux sessions du *Stage d'implication* et du *Stage d'intervention* ainsi que de l'*Atelier d'intégration* et du *Séminaire de synthèse*, répartition qui visait notamment à favoriser les contacts continus des élèves avec les milieux de garde. Explicitement ou non, les objectifs des stages ont été vus en quelque sorte comme les objectifs du programme et les adaptations des divers cours, le cas échéant, ont été faites dans cette optique. Or, cette répartition des stages créait des difficultés de divers ordres, y compris pour l'évaluation des apprentissages, et elle a été abandonnée à compter de l'automne 1994 alors que la séquence des cours a été entièrement remaniée. Pour l'établissement de la séquence de cours, le département s'est donné un certain nombre de critères dont tous ne sont pas d'ordre pédagogique. Cette nouvelle séquence est qualifiée d'encore imparfaite.

En dehors des stages et des exigences liées à leur préparation, il ressort nettement des propos tenus lors de la visite qu'il n'y a pas eu au sein du Collège ou du département de vision commune du programme, ni de consensus sur un fil conducteur permettant de guider l'agencement cohérent des cours. Cela peut s'expliquer par le fait que les réflexions à ce sujet sont récentes au sein du département de TESSG et résultent en partie de l'auto-évaluation du programme. La visite au Collège a permis de constater néanmoins que des efforts en vue de dégager les consensus nécessaires sont en cours. Il faut encourager et poursuivre ce travail.

L'absence d'une vision claire et partagée du programme n'a pas favorisé l'intégration des cours de sociologie et de psychologie. Les contacts entre les professeurs de ces disciplines et les professeurs de TESSG ont été sporadiques et informels, ne s'inscrivant pas dans une véritable dynamique de programme. Il en va de même des liens avec la composante de formation générale (français,

philosophie, éducation physique) mais dans ce cas s'ajoutent des difficultés de placer les cours dans l'horaire des élèves, empêchant souvent de les inscrire dans un cheminement de programme cohérent.

L'analyse de la séquence des cours ne permet donc pas de conclure à un ordonnancement logique des activités d'apprentissage facilitant l'approfondissement et la synthèse des contenus.

En conséquence, la Commission recommande que, s'appuyant sur les besoins du milieu et les caractéristiques des élèves, le Collège de l'Outaouais établisse une vision commune du profil de formation en TESG, revoie la séquence des cours de manière à assurer l'atteinte des quatre objectifs du programme par les élèves et à favoriser l'acquisition et l'intégration progressives des éléments d'apprentissage.

Le rapport fait voir en outre des modifications importantes du nombre d'heures de travail personnel des élèves par rapport au 3^e chiffre de la pondération officielle, surtout en 5^e et 6^e sessions. C'est la première fois que le département de TESG procède à une telle évaluation de la charge de travail. Les données présentées correspondent aux estimations des professeurs; elles n'ont pas été vérifiées auprès des élèves et des diplômées. Celles-ci se disent généralement satisfaites de la clarté des exigences des cours et des travaux, mais confirment la répartition inégale du travail selon les sessions; la perception de cette répartition varie cependant d'une cohorte à l'autre, en fonction de la séquence des cours. Le problème serait aussi lié à la difficulté qu'éprouve le Collège à intégrer à l'horaire tous les cours du programme, comme on le verra plus loin.

Le rapport du Collège propose comme action envisagée une étude sur la charge de travail des élèves. Tout en étant d'accord avec cette action, la Commission **suggère** au Cégep de se donner les moyens de recueillir plus régulièrement l'information sur la charge de travail réelle et de revoir au besoin cette charge en la rapprochant de la pondération prévue dans les *Cahiers de l'enseignement collégial*.

La valeur des méthodes pédagogiques et l'encadrement des étudiantes

Trois sous-critères permettent d'apprécier la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiantes : l'adaptation des méthodes pédagogiques; les services de conseil, de soutien et de suivi ainsi que les mesures de dépistage permettant d'améliorer la réussite des études; la disponibilité des professeurs.

Les professeurs sont sensibles aux caractéristiques des élèves et à leur besoin de variété et de concrétisation dans les modes d'apprentissage, et les élèves rencontrées se disent généralement satisfaites de la pédagogie utilisée. Cependant, le rapport d'auto-évaluation ne mentionnait pas de politique départementale sur les méthodes pédagogiques ni de délibérations en département à ce sujet, et la visite au Collège a permis de conclure que les professeurs déterminent individuellement les méthodes qu'ils pensent les plus appropriées. La Commission considère que le département de TESG aurait avantage à assurer la concertation sur les méthodes pédagogiques afin d'atteindre les objectifs de la formation.

Par ailleurs, comme le signale le rapport, le Collège «ne dispose pas actuellement de mesure précise de l'efficacité des méthodes choisies». La Commission prend note néanmoins de l'intention du Collège de mettre en place des mécanismes permettant de fournir au département l'information pertinente touchant les caractéristiques des élèves admises au programme et de mesurer l'efficacité des méthodes pédagogiques utilisées.

Des moyens d'encadrement plus formels sont offerts à l'ensemble des élèves du Collège, comme les activités d'accueil et le service «SOS français». En ce qui concerne les élèves de TESG, le Collège considère que les efforts particuliers d'encadrement doivent viser l'intégration au milieu collégial et la persévérance au premier trimestre; c'est pourquoi le département a conçu un projet d'encadrement orienté vers les nouveaux inscrits et réalisé, normalement, durant le trimestre d'automne. L'information contenue dans le rapport ou recueillie lors de la visite ne permet pas de juger avec assurance de l'efficacité de ces mesures.

L'encadrement au jour le jour et le suivi des élèves sont facilités par la petite taille du département et le nombre restreint des élèves. La visite a permis de confirmer la disponibilité des professeurs, y compris celle des professeurs de sociologie et de psychologie. Un horaire de disponibilité collective est affiché au département de TESG assurant la présence continue d'au moins un professeur en tout temps. Le soutien fourni par la technicienne est souligné par tous les interlocuteurs.

L'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières

Trois sous-critères permettent d'apprécier l'adéquation des ressources humaines et matérielles : le nombre et les qualifications des professeurs; la contribution du personnel de soutien; les ressources matérielles.

Les qualifications du personnel enseignant sont très bonnes. Le niveau de scolarité est élevé (18 ans en moyenne), l'expérience dans l'enseignement tout comme l'expérience professionnelle se situe autour de 5 ans et on constate une recherche de la polyvalence.

L'information recueillie ne permet pas cependant d'établir de lien entre, d'une part, la formation, l'expérience et le perfectionnement de tel professeur et, d'autre part, les cours assumés par le même professeur, ce qui empêche de porter un jugement plus éclairé sur l'adéquation de l'utilisation des ressources humaines. La répartition des tâches se fait, selon le rapport, sur une base d'équité et d'équilibre des tâches et par libre consentement; or, l'information recueillie lors de la visite amène la Commission à douter que ce soit toujours le cas. Ainsi, l'agencement des cours dans la séquence résulte en partie de l'attachement de certains professeurs à leurs cours et l'on a cru comprendre qu'un professeur pouvait se retrouver avec «le reste», c'est-à-dire les cours que les collègues avaient refusés. Une telle situation ne profite pas nécessairement aux élèves; d'ailleurs, une certaine rotation des tâches favorise une compréhension commune du programme.

La Commission *suggère* que le département se donne des modalités plus rigoureuses pour l'allocation des tâches en vue d'une utilisation optimale des ressources humaines disponibles.

Les élèves rencontrées se disent satisfaites de la compétence des professeurs mais signalent que certains paraissent moins à l'aise lorsqu'ils donnent un cours pour la première fois. Le département pourrait envisager divers moyens d'appui aux professeurs dans ces cas.

Le département n'a pas de politique formelle d'embauche. On engage souvent des personnes ayant travaillé dans les milieux de garde et qui ont enseigné dans le cadre du programme d'AEC. Le département affirme avoir des pratiques d'accompagnement des nouveaux professeurs mais ni le Collège ni le département n'a de politique d'évaluation des professeurs qu'ils soient permanents ou non permanents. La Commission estime que des mesures à cet effet devraient être prévues dans une politique institutionnelle de gestion des ressources humaines et *suggère* au Collège de procéder à l'évaluation de ses professeurs dans le but principal de les aider à améliorer leur enseignement.

La visite a permis de confirmer la qualité du personnel de soutien affecté au programme. Il s'agit d'une technicienne engagée à temps plein. En plus des tâches décrites dans le rapport d'auto-évaluation, elle assure un certain encadrement auprès des élèves et entretient des liens avec les diplômées; elle s'occupe en fait d'une forme de relance. Ses services sont très appréciés de tous à

commencer par les élèves. La Commission conclut que cette personne constitue un atout important pour le programme.

Les milieux de stage paraissent suffisamment nombreux et variés. Les élèves rencontrées sont généralement très satisfaites de la qualité et de la diversité des stages; c'est là, à leur avis, l'un des points forts du programme. L'expérience de l'organisation d'une halte-garderie au *Salon du livre* a aussi été très appréciée.

La visite a démontré la qualité de certains équipements, notamment le jardin d'enfants et sa salle d'observation, la «matériathèque» et les bureaux des professeurs. Par contre, la Commission s'interroge sur l'adéquation des locaux et du matériel disponibles pour les cours de psychomotricité et d'éveil sonore; le rapport d'auto-évaluation a d'ailleurs signalé des déficiences à ce sujet.

L'efficacité du programme

Trois sous-critères permettent d'apprécier l'efficacité du programme : les mesures de recrutement, de sélection et d'intégration; les modes et instruments d'évaluation des apprentissages; la réussite des cours et la diplomation.

«Quant aux mesures de recrutement, elles n'ont pas pour but la réussite, mais l'augmentation de l'effectif étudiant», dit le rapport. Deux faits permettent de mieux comprendre cette affirmation. Elle découle, premièrement, de la mission que le Collège s'est donnée: favoriser l'accessibilité aux études collégiales et répondre aux besoins du milieu. Deuxièmement, bien que le Collège ait fixé localement un contingentement de 40 nouvelles inscriptions par année, ce nombre n'est jamais atteint en réalité. Ainsi, la question de la sélection ne se pose pas actuellement – tous les candidats admissibles étant reçus – il s'agit en premier lieu de combler les places par un recrutement suffisant.

Selon les élèves rencontrées, la tournée d'information dans les écoles secondaires et les séances d'accueil ne permettent pas de les préparer suffisamment aux exigences du programme. Comme le signale le rapport, l'impact des mesures d'accueil et d'intégration sur la persévérance et la réussite n'est pas connu. Pour en juger, il aurait fallu tenir compte des taux de persévérance des cohortes plus récentes, alors que le Collège ne mentionne que celles de 1989 à 1991.

La Commission trouve très intéressante l'idée avancée par le Cégep de faire passer des entrevues aux futures élèves. Cela devrait lui permettre de mieux évaluer leur préparation et leur motivation.

L'information présentée dans le rapport d'auto-évaluation ou lors de la visite permet de conclure que le mode et les instruments d'évaluation des apprentissages utilisés dans les divers cours sont adéquats. Certaines clarifications – quant aux critères d'évaluation des activités et de correction des travaux – devraient cependant être apportées aux outils d'évaluation et d'encadrement des stages afin d'assurer plus de rigueur et d'équité dans l'évaluation des apprentissages faits en stage. La politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages du Cégep est complétée par des modalités claires d'application adoptées par le département de TESG. Celui-ci procède à la vérification des plans de cours selon ces mêmes modalités en utilisant la grille d'analyse préparée par le Collège. De son côté, le Collège évalue périodiquement les plans de cours – pour le département de TESG, cela a été fait en 1990. Même si, selon le rapport, «l'équité en matière d'évaluation n'est pas une préoccupation au moment de l'année de référence», les élèves rencontrées se disent évaluées équitablement.

On remarque par ailleurs que le département s'interroge sur le mode de notation des stages en pourcentage.

L'information obtenue lors de la visite montre que le taux de réussite des cours de formation spécifique (TESG, sociologie, psychologie) est élevé, se situant autour de 90 % ou 95 % en 1993-1994. Le Collège constate que les élèves ayant connu un ou quelques échecs ne reprennent pas les cours en question et, le plus souvent, quittent les études sans diplôme (cette observation concerne cependant les cohortes de 1989 et 1990). Le Collège note que les étudiantes venant du secondaire (cohorte A) ont un taux de persévérance de la 1^{re} à la 2^e année plus faible que dans la moyenne des collèges mais que la situation est l'inverse dans le cas des autres étudiantes (cohorte B). Le Collège souligne par ailleurs qu'il faut se pencher sur la persévérance tout au long du programme, les abandons pouvant se faire aussi en fin de parcours. Dans ces derniers cas, le rapport suggère que l'attraction du marché du travail a pu jouer; lors de la visite, on a également signalé la difficulté matérielle de reprendre certains cours.

Le taux de diplomation dans le temps prescrit des cohortes de 1989 et 1990 correspond à la moyenne observée dans les collèges du SRAM, mais la diplomation dans la période d'observation maximale est inférieure à la moyenne des collèges du SRAM, surtout pour la cohorte A. En nombre absolu, 8 élèves sur 26 de la cohorte de 1989 ont obtenu le diplôme ainsi que 8 sur 38 de la cohorte de 1990 (l'information pour la cohorte de 1991 n'a pas été fournie). Tout en expliquant que le Collège de l'Outaouais reçoit souvent des élèves dont la cote au secondaire est relativement faible,

le Collège conclut que, en définitive, «le faible taux de diplomation des finissantes du programme constitue un problème sérieux».

Il est manifeste – le rapport d'auto-évaluation le dit – que le Collège ne possède pas tous les outils voulus pour bien analyser le cheminement des élèves et choisir les moyens les plus appropriés de les inciter à poursuivre leurs études.

En conséquence, la Commission recommande donc au Collège de se doter des instruments nécessaires pour assurer le suivi efficace des cheminements scolaires de ses élèves et mieux comprendre les causes des abandons.

Le rapport fait état à plusieurs reprises de contraintes empêchant de placer les cours de formation générale dans l'horaire des élèves, et des propos à cet effet ont été répétés lors de la visite. La répartition des stages en deux temps aurait été l'une des causes de ces difficultés, mais il se trouve qu'elles persistent même avec la nouvelle séquence des cours. Les élèves rencontrées se plaignent d'être obligées de suivre des cours le soir, ce qui prolonge leur journée scolaire, et les diplômées considèrent qu'il est pratiquement impossible de terminer le programme en trois ans sans suivre des cours le soir ou en été. Les problèmes d'horaire sont considérés par les élèves et diplômées rencontrées comme la principale faiblesse du programme.

La Commission recommande au Collège de l'Outaouais de prendre les mesures nécessaires pour que chaque élève ait accès à l'ensemble des cours de son programme à l'intérieur d'un horaire pédagogiquement acceptable et puisse le compléter dans les délais prévus.

La gestion du programme

Ce critère permet d'apprécier les structures et l'exercice des fonctions de gestion du programme.

Le rapport du Collège et la visite ont permis de constater l'existence de problèmes touchant la gestion du programme.

Sur le plan administratif, le Collège éprouve beaucoup de difficulté à prévoir le nombre d'élèves avec assez de précision, ce qui a des répercussions sur l'engagement des professeurs et leur affectation aux cours; s'y ajoutent les difficultés d'organiser des horaires adéquats pour toutes les élèves. Le

Collège ne s'est pas donné les outils pour assurer le suivi du cheminement scolaire des élèves, d'où l'incertitude sur la pertinence et l'efficacité des mesures d'intégration et d'encadrement. De fait – le rapport d'auto-évaluation n'en fait pas un secret –, on manque d'information systématique sur plusieurs aspects importants de la mise en oeuvre du programme.

Le Collège est cependant en train de mettre en place une nouvelle structure de gestion afin de favoriser le support aux professeurs et la réalisation de l'approche programme, et on note, parmi les actions envisagées dans le rapport, la création de divers instruments d'appui à la gestion pédagogique et administrative du programme.

Le département a connu des périodes difficiles dans le passé et un désaccord a existé avec la direction du Collège au sujet de l'orientation du programme. L'équipe professorale actuelle est en place depuis environ deux ans. Des consensus restent encore à établir mais le climat au département semble prometteur.

Le mode de gestion du département est cependant flou, fondé davantage sur des relations amicales entre les professeurs que sur un partage clair des responsabilités. Les contacts avec les autres départements et avec l'aide pédagogique individuelle responsable sont informels et sporadiques – sauf dans le cas des réunions des coordonnateurs qui ont plutôt le caractère de réunions d'information. Comme on l'a signalé, le recrutement des professeurs n'est pas fondé sur des règles ou des critères établis et il n'existe pas de politique d'évaluation des professeurs.

Les professeurs sont néanmoins motivés, intéressés à s'engager dans l'approche programme et à apporter les modifications au programme de TESG qui leur apparaissent nécessaires à la suite de l'évaluation du programme.

En conséquence, la Commission encourage le Collège à poursuivre la mise en place de mécanismes de concertation et de gestion du programme et lui recommande de se donner les moyens d'en assurer le suivi et d'en mesurer l'efficacité.

Conclusion

La mise en oeuvre par le Collège de l'Outaouais du programme menant au DEC en *Techniques d'éducation en services de garde* se distingue par l'importance accordée aux stages et les bonnes relations que le personnel affecté au programme entretient avec ces milieux. L'enseignement du programme de DEC bénéficie de certaines ressources matérielles de qualité, notamment la matériathèque et le jardin d'enfants avec sa salle d'observation. Il convient aussi de signaler la disponibilité collective du département de TESG en vue d'assurer l'encadrement des élèves et le rôle polyvalent joué par la technicienne.

Les principales faiblesses du programme concernent la cohérence. La formation n'est pas toujours adaptée aux besoins perçus. La séquence des cours a subi quelques fluctuations d'une année à l'autre sans que les justifications pédagogiques soient toujours claires. La Commission note, dans la mise en oeuvre de ce programme, quelque confusion entre les objectifs du programme et les objectifs de certains cours (les stages en particulier) et une absence ou, du moins, des hésitations au sujet du fil conducteur du programme.

La Commission note également des lacunes dans la gestion du programme – qu'il s'agisse de la gestion pédagogique ou de la gestion administrative : absence d'informations adéquates; difficulté de donner accès, à l'intérieur d'un horaire équilibré, aux cours de formation générale; manque de liens structurés entre les personnes affectées au programme. La Commission note cependant que des raisons «historiques» expliquent certaines des faiblesses constatées et que la situation semble s'améliorer progressivement, qu'une restructuration de la gestion des programmes est amorcée et que les professeurs du département de TESG sont prêts à y participer.

Les faiblesses du programme peuvent compromettre sa qualité. Le Cégep se doit donc de les corriger rapidement. La Commission a pu constater un réel désir d'améliorer la situation tant de la part de la direction que de celle des professeurs. Elle souhaite que son rapport aide le Cégep dans ses efforts de relance.

Évaluation du programme conduisant à l'AEC

Description du programme

Le Collège de l'Outaouais a commencé à donner la formation en services de garde aux adultes en 1982. L'actuel programme conduisant à l'attestation en *Techniques d'éducation en services de garde* a été implanté en 1989. Le programme est dispensé à temps complet au Campus Louis-Reboul de Hull, au rythme des ententes conclues avec la Société québécoise de la main-d'oeuvre. Normalement, le programme de 31 semaines est offert à une cohorte d'une quinzaine d'étudiantes. Le programme est donné par six professeurs chargés de cours dont l'un, chargé de projet, coordonne le programme.

Le programme n'est pas offert à temps partiel, mais un certain nombre de personnes suivent des cours isolés en *Techniques d'éducation en services de garde*, dont des cours offerts le soir. Elles peuvent ainsi progresser à temps partiel et obtenir une attestation si elles complètent tous les cours du programme.

Résultats de l'évaluation

L'évaluation de la Commission la conduit à reconnaître que le programme d'AEC en TESG du Collège de l'Outaouais est un programme de qualité qui répond adéquatement à la plupart des critères qu'elle a retenus. La Commission désire souligner l'intérêt des méthodes pédagogiques utilisées dans ce programme.

La Commission a retenu les mêmes critères, sous-critères et modalités d'évaluation que pour le programme conduisant au DEC. Pour chacun, elle expose ses principales constatations, souligne les points forts du programme et formule, le cas échéant, des recommandations, des suggestions et des commentaires susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de sa mise en oeuvre.

La pertinence du programme

D'une manière générale, le rapport d'auto-évaluation et la visite au Collège permettent de conclure que le programme répond bien aux besoins de formation. Les diplômées du programme sont recherchées, ce dont témoignent les données sur le placement. Les représentants du Collège expliquent qu'il n'y a pas suffisamment de détenteurs du DEC pour combler les besoins, d'où l'intérêt pour le programme d'AEC; les diplômées de ce programme constituent une main-d'oeuvre très stable en emploi.

L'équipe de professeurs maintient des liens suivis avec les milieux de garde et regrette de ne pouvoir ajouter dans ce programme d'autres cours, notamment des cours additionnels de didactique, pour répondre aux divers souhaits exprimés; plusieurs diplômées reviennent d'ailleurs suivre tel ou tel cours le soir pour compléter leur formation. C'est en partie pour cette raison qu'on varie légèrement l'offre de cours d'une année à l'autre.

Les objectifs officiels du programme reçoivent néanmoins l'assentiment de l'ensemble de l'équipe professorale et n'ont pas été modifiés localement. De leur côté, les élèves et les diplômées rencontrées ont exprimé leur grande satisfaction de la formation.

Malgré la préoccupation de répondre aux besoins de formation par la diversification des cours et des stages, la Commission constate que ces activités sont surtout orientées vers le service de garde préscolaire (18 mois à 5 ans) en laissant dans l'ombre le service de garde en pouponnière et en milieu scolaire, ainsi qu'en témoignent la description et le choix des cours et les commentaires recueillis lors de la visite. On ne peut donc affirmer sans réserve que le programme répond aux besoins des différents secteurs de garde.

Comme dans le cas du programme de DEC, la Commission *suggère* au Collège de l'Outaouais de rendre plus systématique la collecte d'information sur les besoins auprès des divers milieux de garde ainsi qu'auprès des diplômées.

La cohérence du programme

Le Collège et les professeurs adhèrent aux objectifs du programme et retiennent les objectifs et le contenu général des cours prévus dans les *Cahiers de l'enseignement collégial*.

La Commission note cependant que, selon les professeurs, il faudrait accroître le contenu en didactique afin de mieux atteindre les objectifs du programme; à cet effet, le rapport du Collège propose d'inclure le cours *L'animateur et l'enfant* dans le tronc commun du programme en échange du cours *Élaboration de programme éducatif*. Par ailleurs, le Collège ajoute le cours *Théorie et techniques d'apprentissage* à l'horaire des élèves, ce cours étant considéré hors programme; il envisage cependant d'en modifier la formule ou de le remplacer par le cours *Apprendre à apprendre*.

Selon le rapport, le fil conducteur du programme est «la connaissance de l'enfant et celle de ses interactions avec le milieu, lesquelles ont un impact sur son développement». Les professeurs de même que les élèves et diplômées rencontrées, considèrent que la durée actuelle du programme, 31 semaines, ne favorise pas l'intégration des acquis, aussi le rapport propose-t-il d'allonger la formation à 36 semaines. Actuellement, la formation est centrée sur l'acquisition et l'approfondissement des connaissances; pour l'intégration, on doit tabler sur l'expérience des élèves et sur le stage.

La séquence des cours a varié pendant les trois années considérées : 1991-1992, 1992-1993 et 1994 (janvier à septembre). Certains cours comme *L'animateur et l'enfant*, que l'équipe des professeurs considère comme des assises du programme, sont toujours donnés en première session, alors que d'autres cours sont offerts dans des séquences variables en fonction de divers facteurs (début du programme, disponibilité et compétence des professeurs, souhait de couvrir divers contenus de didactique, exigences quant au nombre d'heures prescrit et leur répartition par semaine). Il y a cependant une volonté d'en arriver à offrir une séquence stable. Le rapport mentionne à ce propos que les étudiantes finissantes sont consultées sur la séquence des cours qu'elles ont suivie.

Différentes formules de répartition des stages ont été expérimentées; celle qui est présentée dans le rapport semble bien répondre aux critères pédagogiques et aux souhaits des élèves. L'articulation du stage en deux, voire en trois temps reflète la volonté d'établir assez tôt le lien entre la théorie et la pratique et de permettre aux élèves qui n'ont pas d'expérience des milieux de garde de se familiariser avec ce domaine.

Selon les élèves rencontrées, les plans de cours sont clairs ainsi que, sauf exception, les exigences et les critères de notation. Les professeurs sont surpris de l'écart entre les heures de travail personnel demandées (et non vérifiées) et la pondération officielle; il s'agit là «d'adaptations non conscientes». De fait, selon le rapport du Collège, on demande au total 44 heures – soit quelque 9 % – de moins

que ne le prévoit la pondération; or, en réalité, l'écart est plus grand pour l'ensemble des cours, exception faite du stage qui, lui, demande trois fois plus de travail que prévu. On voudrait pouvoir augmenter le poids de cette activité en y ajoutant une unité de cours théorique et une unité de travail personnel.

Les professeurs pensent néanmoins que les élèves consacrent beaucoup plus de temps à leurs travaux scolaires, et cela pour diverses raisons. Les étudiantes sont des personnes qui retournent aux études, qui en ont perdu l'habitude, qui ont de la difficulté à organiser leur travail scolaire – elles ont souvent d'autres responsabilités – et à évaluer le temps requis et qui, parfois, manquent de confiance devant la tâche. Ce sont cependant des étudiantes adultes, sérieuses et motivées avec un niveau d'ambition élevé; elles veulent obtenir de très bonnes notes. Ces perceptions de leur caractéristiques sont partagées par les élèves elles-mêmes.

Les professeurs rappellent qu'il s'agit aussi d'un programme intensif, les cours étant concentrés sur 12 semaines/session pour faire place aux 3 semaines de stage. Dans ces conditions, il est plus difficile d'établir une charge de travail qui soit à la fois réaliste et respectueuse de la pondération.

La Commission *suggère* au Collège d'évaluer le temps de travail réel exigé et de réduire au besoin l'écart par rapport à la pondération officielle.

La valeur des méthodes pédagogiques et l'encadrement des étudiantes

De l'avis de la Commission, la pédagogie utilisée constitue l'un des points forts du programme. Les professeurs adaptent leurs méthodes selon les objectifs des cours et la connaissance qu'ils ont des élèves; ils se fondent sur leur expérience de travail ou de vie et ils ont souvent recours à l'expérimentation. La Commission remarque le souci d'établir la confiance des élèves. Leurs commentaires sont recueillis d'une façon informelle pour chaque cours et pour le programme dans son ensemble; de plus, ils sont utilisés pour l'évaluation du programme faite par la SQDM. La satisfaction des élèves et diplômées rencontrées à l'égard des méthodes pédagogiques utilisées est manifeste.

La formule d'enseignement intensif favorise l'encadrement et le suivi continu des élèves et fait voir l'interrelation des cours, réduisant ainsi le besoin de mesures particulières de soutien pédagogique.

Par ailleurs, la perception qu'ont les professeurs des besoins reliés à la situation particulière des étudiantes – retour aux études, responsabilité familiale dans plusieurs cas – les a amenés à leur offrir le cours de *techniques d'apprentissage* mentionné plus haut, cours considéré hors programme. Il s'agit là d'une heureuse initiative. Cependant, le contenu de ce cours devrait être révisé pour répondre plus immédiatement aux besoins, et le Collège aurait avantage à repenser sa place dans la séquence et éventuellement son format afin de favoriser l'intégration des élèves.

L'information recueillie lors de la visite confirme celle du rapport au sujet de la disponibilité des professeurs et de la qualité de l'encadrement des élèves. On s'arrange pour qu'il y ait toujours au moins un professeur présent pendant l'heure du midi et les professeurs donnent leur numéro de téléphone personnel aux élèves, qui peuvent ainsi les rejoindre pratiquement en tout temps. Les élèves et les diplômées rencontrées se disent très satisfaites de cette disponibilité et de l'encadrement reçu.

La Commission conclut que la disponibilité des professeurs et l'encadrement qu'ils fournissent constituent un point fort du programme.

L'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières

Le rapport d'auto-évaluation et la visite permettent à la Commission de constater la compétence et le dévouement des enseignants. Leur formation est adéquate et leur expérience du milieu favorise les liens entre la théorie et la pratique ainsi que l'atteinte des objectifs du programme et des cours. Les élèves et diplômées rencontrées se sont déclarées très satisfaites de leurs professeurs.

La priorité d'embauche est accordée aux professeurs du département de TESG, politique ayant pour effet de maintenir les liens avec le département. Plusieurs professeurs sont venus au département par l'intermédiaire de l'enseignement au programme d'AEC. Il y a en quelque sorte une filière milieu de garde - enseignement à l'AEC - enseignement au DEC qui permet d'entretenir des liens étroits entre les uns et les autres. Cinq des six professeurs enseignant au programme d'AEC enseignaient aussi au programme de DEC.

Les lieux de stage paraissent suffisants et assez diversifiés pour permettre l'atteinte des objectifs du programme, avec la réserve mentionnée plus haut quant à la prédominance des milieux de garde préscolaire. Les lieux de stage sont déterminés et évalués en concertation avec le département. La Commission note la préoccupation de la coordonnatrice chargée de projet d'effectuer un pairage

entre les élèves et les éducatrices en milieu de garde pour que chaque élève, selon son profil individuel, puisse profiter le plus possible de son stage.

De l'avis des élèves et diplômées rencontrées, les éducatrices qui reçoivent les élèves en stage devraient avoir une formation équivalente au DEC afin de bien guider les élèves et faire le lien avec leurs cours. Lorsque le stage se déroule l'été, l'élève risque tout particulièrement de se trouver confié à une personne qui n'a pas cette formation. La Commission estime qu'il faut assurer l'encadrement nécessaire des stages pour en faciliter l'atteinte des objectifs.

Le programme d'AEC est donné au Campus Louis-Reboul où on manque presque totalement de locaux et de matériel spécialisés. Le rapport mentionne bien ce fait ainsi que les difficultés qui en résultent, mais en des termes plutôt prudents. Le matériel ludique est quasi inexistant et l'accès aux locaux spécialisés et aux ressources didactiques du Collège, qui se trouvent au Campus Félix-Leclerc, est difficile et aléatoire. De même, ce n'est qu'occasionnellement que les élèves et les professeurs du programme peuvent bénéficier des services de la technicienne qui est affectée, en principe, au programme de DEC. Le manque de ressources matérielles constitue une faiblesse importante du programme. Toutefois, le Collège envisage le transfert de la formation au campus Félix-Leclerc.

S'appuyant sur cette volonté de transférer la formation en des lieux plus propices, la Commission recommande que soit assuré, aux élèves suivant le programme conduisant à l'AEC, l'accès aux locaux et au matériel spécialisés.

Cela étant dit, la Commission note une certaine ambivalence au sujet du regroupement en un même lieu de l'enseignement des deux programmes. Tout en déplorant le manque de matériel au Campus Louis-Reboul, certains professeurs et élèves apprécient le sentiment d'appartenance qui s'y est développé et la disponibilité d'un local qui sert à l'étude et aux discussions et échanges formels ou informels des professeurs et des élèves.

L'efficacité du programme

Le rapport d'auto-évaluation décrit le rôle que jouent les différents acteurs dans le démarrage annuel du programme et dans le processus de sélection et d'admission. Ainsi, la sélection des candidats, qui doivent détenir un DES, est effectuée par le centre de main-d'oeuvre. Or, selon les propos recueillis lors de la visite, cet organisme n'utilise pas toujours les critères pédagogiques les plus

pertinents, ce qui amène l'aide pédagogique et les professeurs à contribuer au processus en suscitant des candidatures. Une quinzaine d'élèves sont admises dans chaque cohorte.

Le mode et les instruments d'évaluation des apprentissages utilisés dans les divers cours paraissent adéquats. Les mêmes clarifications que pour le programme de DEC devraient cependant être apportées afin d'assurer plus de rigueur et d'équité dans l'évaluation des apprentissages faits en stage. Le programme d'AEC est soumis à la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages du Collège, comme, en principe, aux modalités d'application du département de TESG. Cependant, les plans de cours ne sont pas examinés systématiquement – on utilise souvent des plans ayant été approuvés par le département. En contrepartie, les professeurs estiment pouvoir consacrer plus de temps à des discussions sur la pédagogie qu'il n'est possible de le faire au sein du département. Même si, selon le rapport, «l'équité en matière d'évaluation n'est pas une préoccupation au moment de l'année de référence», les élèves rencontrées se disent évaluées équitablement.

Le rapport ne fournit pas d'information sur le taux de réussite des cours. Le taux de réussite du programme dans le temps prévu est cependant élevé, se situant selon les années entre 87 % (cohorte de 1991) et 60 % (cohorte de 1992), ce qui se compare bien avec le résultat obtenu dans d'autres collèges pour ce programme.

Au fil des ans, un certain nombre de diplômées ont complété la formation les qualifiant pour le certificat (CEC) alors que le Collège n'a jamais offert cette formation en tant que programme. Comme le précise le rapport, le certificat est voué à la disparition comme mode de sanction des études. Pour les études à temps partiel, les responsables précisent qu'il ne s'agit pas véritablement d'un programme mais d'une offre de cours séparés. Selon le texte du rapport, «plusieurs élèves ne visent pas le diplôme, mais un complément de formation déjà acquis ailleurs»; les données présentées indiquent néanmoins que les deux dernières années, le nombre d'attestations émises aux élèves à temps partiel (11 par année) n'est pas négligeable. La Commission prend note de l'action suggérée dans le rapport en vue «d'examiner la possibilité de suivre plus précisément le cheminement des élèves de l'AEC à temps partiel».

La gestion du programme

Le rapport d'auto-évaluation décrit d'une façon claire et détaillée le mode de gestion du programme. Ce rapport et la visite effectuée par la Commission font voir qu'à l'intérieur du Collège, la gestion du programme est confiée à une équipe indépendante à qui la direction du Collège fait confiance : aide

pédagogique, professeure chargée de projet et équipe professorale, aide pédagogique individuelle. La chargée de projet maintient les liens fonctionnels avec le département de TESH pour les besoins de la gestion, et les questions touchant l'AEC sont régulièrement inscrites à l'ordre du jour des réunions du département. Lorsque le département manque de temps pour les traiter, on confie à la chargée de projet le mandat de les régler.

La visite effectuée au Collège amène la Commission à conclure au leadership de la chargée de projet, à l'esprit d'équipe qui anime les professeurs et professionnels affectés au programme.

Parmi les actions envisagées, la Commission note la volonté du Collège de procéder à l'intégration des responsabilités des deux programmes de DEC et d'AEC sur le plan de la gestion et, dans une certaine mesure, sur le plan pédagogique.

Conclusion

La Commission a pu constater la qualité de la mise en oeuvre par le Collège de l'Outaouais du programme menant à l'AEC en *Techniques d'éducation en services de garde*. Le principal atout du programme est sans doute l'engagement et la disponibilité des personnes qui y sont affectées. Il convient de signaler en particulier le leadership exercé par la chargée de projet de l'AEC et l'esprit d'équipe qui semble animer les professeurs.

L'importance accordée aux stages et à leur organisation se manifeste ici de deux manières : leur division en deux ou plusieurs étapes qui ne comporte pas les désavantages signalés pour le DEC; le souci de trouver pour chaque élève un milieu de stage qui réponde à ses besoins.

Les principales faiblesses du programme touchent la pertinence et la cohérence du programme ainsi que les ressources matérielles. Comme dans le cas du DEC, l'exercice d'évaluation a permis au Collège de constater qu'il ne s'est pas donné, jusqu'ici, tous les mécanismes pour recueillir l'information souhaitable à la bonne gestion du programme. La Commission constate ainsi certaines faiblesses dans la formation sur la garde en pouponnière et en milieu scolaire. Par ailleurs, l'adaptation de la formation aux besoins perçus n'est pas complète, ce qui explique en partie la variation de l'offre de cours d'une année à l'autre.

Enfin, si les locaux actuels permettent le développement d'un sentiment d'appartenance chez les élèves et les professeurs, le matériel requis est presque inexistant ou alors difficilement accessible, puisqu'il se trouve dans un autre campus. Le Collège envisage de remédier à la situation en transférant cet enseignement au Campus Félix-Leclerc où se donne le programme menant au DEC.

Suites de l'évaluation

Le Collège a transmis à la Commission, en septembre 1995, un plan d'action qui répond à l'ensemble des recommandations, suggestions et remarques contenues dans le présent rapport. Il couvre notamment les sujets suivants : la collecte plus systématique d'information sur les besoins de formation; l'établissement d'une orientation des programmes et d'une séquence de cours favorisant l'atteinte de l'ensemble des objectifs; la vérification de la charge de travail des élèves; la révision des pratiques d'attribution des tâches des professeurs; l'introduction de pratiques d'évaluation du

personnel; l'accès à des locaux et à du matériel spécialisés pour le programme d'AEC; l'élaboration de moyens de suivre le cheminement scolaire des élèves et de déterminer des modes d'encadrement adéquats; l'aménagement des horaires de cours permettant d'assurer la formation générale dans les délais prévus pour le programme de DEC; l'établissement de mécanismes adéquats de concertation et de gestion des programmes.

Ce plan d'action comprend une répartition des responsabilités et un échéancier qui s'étend sur l'année 1995-1996.

La Commission reconnaît l'intérêt et la valeur de cette démarche dont l'application devrait permettre d'assurer la qualité de la mise en oeuvre du programme. Elle s'attend à recevoir un rapport de réalisation au moment opportun

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président.